

Mission permanente de la France  
auprès de l'Office des Nations unies à Genève  
et des autres organisations internationales en Suisse

*L'Ambassadeur*

Genève, le 28 mai 2018

HP/dt/2018-1334196

Messieurs les Rapporteurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la réponse des autorités françaises à l'appel urgent UA FRA 3/2018 conjoint de trois procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme du 29 mars 2018 relatif à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les migrants et les demandeurs d'asile dans la région des Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Rapporteurs, l'expression de ma haute considération.



Elisabeth Laurin

**M. Michel Forst**

Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme

**M. Felipe Gonzalez Morales**

Rapporteur spécial sur les droits de l'Homme des migrants

**M. Léo Heller**

Rapporteur Spécial sur les droits à l'eau potable et à l'assainissement

Haut-Commissariat aux droits de l'Homme  
Palais des Nations  
1211 GENEVE



Messieurs les Rapporteurs,

J'ai bien pris connaissance de l'appel en date du 29 mars 2018 que vous avez adressé au Gouvernement français en vos qualités respectives de Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, de Rapporteur spécial sur les droits de l'Homme des migrants et de Rapporteur spécial sur les droits à l'eau potable et l'assainissement.

Par cet appel urgent, vous avez bien voulu attirer l'attention du Gouvernement français sur la situation actuelle s'agissant de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, ainsi qu'à l'hébergement d'urgence, des migrants et demandeurs d'asile dans la région des Hauts-de-France. Cet appel urgent faisait suite à une première lettre d'allégation à ce sujet datée du 12 octobre 2017, à laquelle le Gouvernement français a répondu le 23 novembre 2017.

Je puis vous assurer que le Gouvernement français demeure particulièrement attentif à la situation des migrants présents à Grande-Synthe, Calais et dans les environs. Comme vous le savez, la France est attachée à la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales de tous les migrants quel que soit leur statut, ces droits étant inconditionnels et universels. Parmi ces droits, les droits à l'eau potable et à l'assainissement sont des droits de première importance que nous nous engageons à protéger.

Des mesures supplémentaires ont été prises, au cours des derniers mois, afin d'assurer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux abris d'urgence dans la région des Hauts-de-France.

S'agissant, en particulier, de Grande-Synthe (département du Nord), depuis le 5 décembre dernier, date d'ouverture par la mairie du gymnase dit « espace jeunes » de Grande-Synthe, le dispositif en place au Puythouck, dit « halte de jour » a été supprimé. La présence quotidienne estimée est de 250 personnes.

L'organisation mise en place assure la mise à l'abri depuis le gymnase, qui constitue le point d'accueil, vers des hébergements situés dans la région Hauts-de-France. Depuis sa mise en place, 978 personnes ont bénéficié d'une mise à l'abri volontaire pour environ 1500 places proposées. Le principe retenu est donc celui d'une phase d'accueil transitoire dans le gymnase avec orientation vers des hébergements situés en retrait du littoral. Le gymnase héberge majoritairement des personnes originaires du Kurdistan irakien, ces derniers refusant fréquemment l'offre de mise à l'abri dans des centres plus adaptés.

Quotidiennement, des maraudes sociales et des patrouilles de police orientent les migrants présents hors gymnase vers le dispositif d'accueil. Il n'y a donc pas lieu à organiser des points d'accès à l'eau potable sur le bois de Puythouck. On y note toutefois la présence de personnes qui y demeurent brièvement, attirés là par des points de distribution de repas assurés par des organisations humanitaires, hors protocole avec l'Etat et la mairie de Grande-Synthe. Pour autant, les personnes décomptées par les maraudes quotidiennes sont évaluées à un total d'une cinquantaine, et concentrées essentiellement aux abords immédiats du gymnase.

Vous interrogez par ailleurs le Gouvernement français sur le devenir des personnes hébergées à compter de la fermeture du gymnase de Grande-Synthe, dont la date prévisible de fermeture est fixée au 24 mai. Cette fermeture a été retardée et devrait intervenir prochainement. De nouvelles places dans des centres d'hébergements de type HUDA sont réservées afin de permettre une mise à l'abri des personnes présentes dans et en dehors du gymnase.

Par la suite, les maraudes exercées régulièrement sur le territoire de la commune de Grande-Synthe assureront l'orientation vers les dispositifs de mise à l'abri, par transport en bus vers les CAES de Lesquin et Bailleul.

Concernant par ailleurs la situation à Calais (département du Pas-de-Calais), le nombre de migrants et demandeurs d'asile est stabilisé entre 350 et 400 personnes à Calais. Cette estimation est corroborée par les services de l'ordre, les équipes de maraudes mobiles mandatées par l'État sur le terrain et le nombre de repas distribués quotidiennement.

Depuis août 2017, différents dispositifs humanitaires ont été mis en œuvre sur le terrain :

- accès à l'eau : 2 camions citernes sillonnent le territoire calaisien avec 10 robinets chacun, 7j/7 (130 000 passages en 2017). Par ailleurs une « caravane mobile » avec 3 lavabos, 3 urinoirs et 5 wc complète ce dispositif ;
- accès aux sanitaires : 30 cabines WC ont été installées sur 2 lieux les plus fréquentés par les migrants. Elles sont disponibles 7j/7 ;
- accès aux douches : 28 douches complètent cette prise en charge. Elles sont installées dans un site aménagé. Les migrants y accèdent par des navettes 5j/7. En moyenne 150 douches sont prises chaque jour ;
- information de la population migrante : Des équipes mobiles sillonnent chaque jour le territoire calaisien pour apporter des informations fiables et claires sur les différents dispositifs d'accès à la procédure d'asile, à la santé ou à la mise à l'abri, 5 J/7 pour les adultes et 7J/7 pour les mineurs.

Afin de compléter ce dispositif, un point d'information mobile (véhicule aménagé) est mis en œuvre depuis octobre 2017 et permet de proposer des entretiens individuels pour les migrants qui le souhaitent.

Depuis août 2017, des Centres d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES) ont ouvert sur le département à hauteur de 270 places. Ce dispositif d'hébergement (hors de Calais) est accessible à tous les migrants sans condition. Il permet aux personnes de se poser et de faire un point sur leur situation administrative grâce à une évaluation opérée par les services de la préfecture et de l'OFII, et un accès accéléré au guichet unique de Lille (GUDA). 668 personnes ont rejoint les 3 CAES du département.

Par ailleurs pendant la période hivernale 2017-2018 un dispositif de mise à l'abri dédié a été mis en place à Calais. Il a été activé pendant 49 nuits et a permis d'assurer plus de 14 000 nuitées dont 4 700 pour les mineurs. C'est la première fois qu'un tel dispositif est mis en place, autant par son ampleur (440 places proposées) que par sa durée (49 nuits).

La permanence d'accès aux soins de santé (PASS), rattachée au centre hospitalier de Calais, fonctionne 5 jours par semaine sur une amplitude journalière plus complète depuis août 2017. Près de 700 passages mensuels sont observés, soit une moyenne de 35 consultations quotidiennes. Des actes para-médicaux, des soins dentaires et des consultations par des psychologues sont assurés. 95 % des consultations se font au profit de la population migrante.

Il est à noter une excellente « lisibilité » des actions proposées par la PASS auprès des migrants et une sollicitation très soutenue, identique à celle de 2015-2016 où cette population était 15 fois plus nombreuse. Cette structure est unique en France de par son champ de couverture médicale, sa structuration adaptée (interprète), de son amplitude hebdomadaire et de la qualité de ses intervenants médicaux para-médicaux et administratifs (accès aux droits de santé).

Lors de sa venue à Calais, le 16 janvier dernier, le Président de la République a souhaité que ce socle humanitaire soit élargi et complété par une offre de distribution de repas. Cette prestation a été mise en place le 6 mars et offre 2 distributions quotidiennes, 7 j /7 avec un petit déjeuner et un repas composé de 2 rations quotidiennes. Près de 400 repas sont désormais distribués sur les 2 créneaux journaliers.

S'agissant des autres campements que vous évoquez dans le Pas-de-Calais, je tiens à vous préciser que ceux de Norrent-Fontes et de Tatinghem ont fait l'objet de démantèlements, respectivement les 17 septembre et 20 décembre 2017 ; les personnes qui s'y trouvaient ont été orientées vers des centres d'accueil et d'examen des situations. Il en va de même du camp d'Angres, qui a été démantelé le 2 mai 2018, et dont les occupants ont quitté les lieux spontanément.

Enfin, concernant le département de la Seine-Maritime, depuis des mois on ne recense que 10 à 15 migrants à Dieppe et aucun ne dort à la rue.

Ainsi, comme vous pouvez le constater, les autorités françaises sont pleinement mobilisées pour trouver des solutions durables à la situation des migrants et demandeurs d'asile, que ce soit dans à Grande-Synthe, à Calais et dans ses environs, ainsi qu'à Dieppe. Une attention toute particulière est accordée, dans ce contexte, à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

**Jean-Yves LE DRIAN**